

Session 4 : Respect les droits de l'Homme de tous les migrants, en particulier les plus vulnérables

Note d'information

Introduction

La quatrième session de l'examen régional du Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) pour les États membres de la Ligue des États Arabes offrira un espace de discussion sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs 7, 13, 15 et 17 du PMM.

Cette note d'information présente des exemples de progrès et de défis dans la collaboration régionale, sous-régionale et intrarégionale en vue de la mise en œuvre du PMM par les États membres arabes, basés sur les contributions du Réseau Régional sur la migration, les rapports PMM volontaires et les engagements soumis au Forum International sur l'Examen de la Migration (FEMI), la Déclaration de Progrès du FEMI, les rapports des mécanismes pertinents des droits de l'homme tels que les organes conventionnels et l'Examen Périodique Universel, les consultations avec les parties prenantes, ainsi que les pratiques et informations disponibles sur le Pôle du Réseau sur les migrations.

Les objectifs regroupés discutés dans cette session revêtent une importance particulière pour la région arabe, caractérisée par des dynamiques migratoires complexes, où les États arabes fonctionnent simultanément en tant que pays d'origine, de transit et de destination. Une priorité indiquée par les États arabes lors de la Conférence Régionale d'Examen du PMM en 2021 est le respect des droits humains de tous les migrants, en particulier ceux en situation vulnérable. Les États membres s'engagent à garantir les droits humains de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Cela inclut la promotion de l'égalité devant la loi, l'accès à la justice, la lutte contre les discours de haine, la xénophobie et la discrimination à l'égard des migrants, ainsi que le renforcement des systèmes nationaux de protection pour inclure les enfants migrants et les femmes. Ces principes sont mis en œuvre à travers les objectifs définis dans le PMM.

Le PMM offre des opportunités inclusives pour prévenir et répondre aux situations de vulnérabilité auxquelles sont confrontés les migrants tout au long de leur parcours, et garantir le plein respect, la protection et la réalisation des droits humains des migrants.

La région arabe est confrontée à des défis majeurs en raison de l'existence de nombreux itinéraires migratoires. De plus, la région a connu des circonstances exceptionnelles au cours de la dernière décennie, allant des implications négatives des conflits régionaux, d'une mauvaise gouvernance, d'une instabilité économique et d'un manque d'accès aux droits économiques et sociaux, aux changements climatiques et aux avancées du développement socio-économique et de l'évolution technologique, ce qui entraîne une augmentation des opportunités d'emploi.

Ces facteurs ont entraîné une augmentation de la migration irrégulière, une diminution de la migration régulière et une augmentation de la population des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur des nations arabes et des pays voisins. Selon l'OIT, il y a 6,6 millions de travailleurs domestiques dans les pays du Machrek et du CCG, parmi lesquels 4,2 millions sont des femmes. Les migrants représentent la majorité des travailleurs domestiques dans ces pays. Les travailleurs domestiques migrants dans de nombreux pays arabes sont confrontés à des vulnérabilités accrues car ils bénéficient souvent d'une couverture incomplète en vertu des lois nationales du travail, tandis que les travailleurs migrants en général rencontrent d'importantes barrières à la jouissance de leurs principes et droits fondamentaux au travail.

Les migrants en situation de vulnérabilité sont des personnes qui ne peuvent pas jouir pleinement de leurs droits humains et qui sont exposées au risque de violations et d'abus. Le PMM et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) reconnaissent trois facteurs de vulnérabilité : les situations qui poussent les migrants à quitter leur pays d'origine, les circonstances auxquelles ils font face pendant leur transit et dans le pays de destination, et leurs circonstances personnelles ou leur identité, par exemple les femmes enceintes ou allaitantes, les enfants, les minorités religieuses et ethniques, les peuples autochtones, les victimes de violence, les personnes handicapées, les personnes âgées, ainsi que celles confrontées à l'exploitation et aux abus.

La vulnérabilité peut découler à la fois de facteurs personnels et situationnels, qui souvent s'entrecroisent ou existent simultanément, mais en aucun cas elle ne constitue une caractéristique innée d'une personne ou d'un groupe de personnes particulier. Par conséquent, les politiques migratoires revêtent une grande importance car elles ont le potentiel d'aggraver ou de réduire ces situations de vulnérabilité, et idéalement de les prévenir dès leur origine.

Le manque de voies de migration régulières pousse les migrants à entreprendre des voyages périlleux et souvent irréguliers, les exposant à des risques de perte de vie, d'abus et de traumatismes. Pendant leur transit, de nombreux migrants se trouvent dans des conditions irrégulières et précaires, exposés à la violence basée sur le genre, à l'exploitation et aux abus, et incapables d'accéder aux services ou à la justice. Aux frontières terrestres, maritimes et aériennes, les migrants sont confrontés à des lacunes dans la protection des droits humains, notamment le profilage illégal, les pratiques dangereuses d'interception et les refoulements. En transit ou à destination, de nombreux migrants se retrouvent en détention prolongée ou arbitraire dans des conditions inadéquates en raison du manque d'alternatives efficaces. Il est crucial d'offrir un soutien visant à aligner les meilleures pratiques concernant les alternatives à la détention avec les spécificités régionales.

En ajoutant aux vulnérabilités existantes, au milieu des flux sans précédent de migrants internationaux arrivant et transitant par de nombreux pays arabes, la capacité de certains États, en particulier les pays à faible revenu, à recevoir des migrants a été poussée à ses limites. Les migrants en situation de vulnérabilité dans la région arabe, en particulier ceux en situation irrégulière, sont susceptibles de ne pas avoir accès à des services de base tels que les soins de santé et l'éducation. Les États signataires se sont engagés à intégrer les besoins de santé des migrants dans les politiques de santé nationales et locales, une étape cruciale étant donné la pression sur les systèmes médicaux inclusifs dans les pays arabes en raison des importants mouvements de population. Alors que les réactions immédiates peuvent limiter l'accès aux services aux seuls ressortissants nationaux, comme l'a montré la pandémie de COVID-19, de telles actions peuvent conduire à des crises de santé publique et aggraver la situation des populations déplacées.

Les migrants dans la région arabe peuvent être susceptibles de subir des discriminations raciales structurelles, directes ou indirectes en raison de leur exclusion des lois de protection, notamment des lois du travail. Le système de parrainage "Kafala", appliqué principalement dans les pays du Moyen-Orient, place les migrants dans des situations vulnérables avec un risque élevé d'être victimes de traitements qui relèvent de l'exploitation. Malgré certaines réformes entreprises à cet égard, certains travailleurs migrants signalent des retards de paiement ou des non-paiements de salaires, la confiscation de leurs documents d'identité, et des mesures de représailles de la part de leurs employeurs en cas de recours à la justice. De plus, les récits racistes et les attitudes xénophobes envers les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile ou les personnes en déplacement en général, se manifestent sous diverses formes et peuvent entraîner leur marginalisation et leur exclusion.

À la lumière de ce qui précède, le respect des droits humains des migrants et des personnes en déplacement en situation de vulnérabilité est une priorité pertinente pour la région arabe, qui, en 2020, accueille plus de 40 millions de migrants, dont 24,1 millions de travailleurs migrants dans seulement 12 pays arabes (chiffres de 2019).

Résumé des progrès

Dans la Déclaration de Progrès du FEMI 2022, les États membres ont pris plusieurs engagements concernant les Objectifs 7, 13, 15 et 17 du PMM. Certains de ces engagements sont des droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que plusieurs conventions internationales telles que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Les États membres se sont engagés à promouvoir des sociétés inclusives en favorisant les contributions significatives des migrants au développement, à la mise en œuvre et à l'examen des politiques, et en renforçant la fourniture d'informations, de soutien et de services pour faciliter leur intégration ; à éradiquer toutes les formes de discrimination à l'égard des migrants, y compris le racisme, la xénophobie, les discours de haine et les crimes de haine ; à respecter, protéger et garantir les droits humains et les libertés fondamentales de tous les migrants, y compris ceux des femmes et des enfants, quel que soit leur statut migratoire ; et à améliorer et diversifier les voies disponibles pour une migration sûre, ordonnée et régulière pour les migrants en situation de vulnérabilité.

Les États arabes ont déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre le PMM et réaliser l'objectif de promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière à travers une approche fondée sur les droits. La région MENA compte trois pays Champions du PMM, à savoir l'Égypte, l'Iraq et le Maroc, et plusieurs engagements ont été pris par les États et les parties prenantes, conformément aux principes des droits de l'homme et aux objectifs susmentionnés du PMM. Bien que la crise de la COVID-19 n'ait pas entraîné de changements majeurs dans les politiques de protection, en Afrique du Nord, elle a encouragé un niveau accru d'inclusion temporaire des migrants, ce qui pourrait être élargi et maintenu pour protéger les droits des migrants lors de futures urgences. Ces efforts sont étroitement alignés avec les principes énoncés dans le PMM visant à promouvoir une migration sûre et ordonnée, tout en protégeant la population migrante vulnérable en période de crise.

Le Maroc a entrepris des démarches pour régulariser le statut des migrants en situation irrégulière vivant sur son territoire et a mis en œuvre des politiques pour promouvoir leur intégration dans la société. Il a adopté plusieurs mesures institutionnelles et politiques visant à protéger les droits humains des migrants, notamment l'adoption du Plan National de lutte contre la traite des êtres humains 2023-2030 et du Mécanisme national de référence pour les victimes de la traite des êtres humains en 2023, ainsi que l'adoption du plan santé-immigration 2021-2025.

Dans l'ensemble, l'approche du Maroc souligne la nécessité de stratégies globales et fondées sur les droits pour gérer efficacement la migration tout en respectant la dignité et les droits de toutes les personnes concernées. Les États arabes ont également entrepris des réformes politiques et législatives pour réduire les vulnérabilités des migrants sur le lieu de travail, telles que la promotion du recrutement équitable en Jordanie et au Qatar. De même, des efforts ont été déployés pour garantir que certains migrants dans des situations particulièrement vulnérables, tels que les victimes de la traite ou les enfants, puissent accéder à leurs droits spécifiques. On

observe une nouvelle emphase sur le développement de stratégies nationales pour aider les enfants migrants, en collaborant avec les agences des Nations Unies et en soutenant les organisations de la société civile qui assistent ces enfants. En Afrique du Nord, les États ont renforcé leur collaboration avec les agences des Nations Unies sur des systèmes intégrés de protection de l'enfance et un continuum de soins transfrontaliers, éléments essentiels pour garantir les droits des enfants migrants tout au long de leur parcours. Des États comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte prennent également des mesures pour renforcer l'accès aux droits et la disponibilité de la protection pour les victimes de la traite.

On observe une participation accrue au PMM et à ses mécanismes. En mai 2023, le Groupe de travail sur les Alternatives à la Détenue du Réseau des Nations Unies sur la Migration a co-organisé une Discussion PMM qui a consisté en un échange mondial d'apprentissage par les pairs sur le travail visant à mettre fin à la détention des enfants dans le contexte des migrations internationales. Dans la région des États arabes, cette Discussion PMM a mis en lumière une législation permettant aux enfants migrants et réfugiés d'accéder aux services essentiels et de bénéficier d'un soutien pour leur intégration dans la communauté d'accueil. Cela comprend les services de santé, de protection de l'enfance et de traduction linguistique. L'UNICEF et le HCDH ont mis en place un nouveau groupe de travail axé sur les alternatives à la détention et la privation de liberté dans la région des États arabes. Ce groupe de travail régional a également organisé une Discussion PMM régionale des États arabes en septembre 2023 sur la protection des personnes en déplacement et leur droit à la liberté. Des progrès ont été mis en avant lors de cette Discussion PMM, notamment les réalisations accomplies par l'Égypte. L'Égypte a intégré avec succès les objectifs du PMM dans les lois nationales et travaille avec les migrants pour mettre en œuvre une approche fondée sur les droits, en leur fournissant des droits et services de base. L'Égypte a également mis en œuvre une politique de "hors des camps" pour atténuer la détention des migrants. L'État égyptien a créé des comités au sein du gouvernement qui travaillent sur les approches gouvernementales et sociétales pour faciliter l'intégration des migrants, réduisant ainsi progressivement le trafic de migrants et l'implication des migrants dans le trafic de drogues et d'autres substances. L'Égypte affirme qu'elle a également renforcé ses efforts pour garantir les droits des migrants, assurer leur protection et lutter contre la discrimination à leur encontre. Reconnaisant leurs précieuses contributions sociales, économiques et culturelles, l'Égypte a souligné l'importance d'établir des mécanismes de coordination entre les institutions gouvernementales pour mettre en œuvre le PMM et améliorer les cadres législatifs.

Le Rapport des résultats de la Conférence Régionale d'Examen du PMM en 2021 a mis en lumière l'existence de plans et de stratégies pour la migration dans de nombreux pays de la région. Cependant, un écart significatif persiste entre la formulation de ces politiques et leur mise en œuvre pratique, soulignant la nécessité de combler cette division. Alors que des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de politiques publiques, il est essentiel d'évaluer de manière approfondie leur impact. Cette évaluation est cruciale pour comprendre comment les politiques affectent directement les migrants, notamment en exacerbant les situations de vulnérabilité, et pour aborder les problèmes liés à la discrimination et à la xénophobie. Faciliter l'accès aux données, mener des études et contrôler de manière indépendante le respect des droits de l'homme des migrants sont des étapes essentielles pour suivre les progrès et mettre en œuvre efficacement les recommandations du PMM.

Les consultations régionales ont montré des promesses, mais il est impératif d'étendre ces discussions au niveau local pour favoriser un dialogue plus inclusif sur les politiques et pratiques migratoires, garantissant ainsi la protection des droits humains des migrants et promouvant les initiatives anti-racistes.

Questions directrices

- Votre gouvernement a-t-il élaboré un plan national de mise en œuvre PMM ou intégré le PMM et ses principes directeurs dans les cadres, plans et politiques existants ? Si oui, veuillez détailler le processus. Si non, veuillez indiquer si votre gouvernement a l'intention de le faire, et quel est le processus envisagé.
- Comment votre gouvernement s'assure-t-il que la mise en œuvre du PMM est guidée par le principe directeur des Droits de l'Homme ?
- Quels sont les principaux lacunes et défis à la collaboration inter- et transrégionale existante sur la mise en œuvre du PMM, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des Objectifs 7, 13, 15 et 17 ?
- Comment votre gouvernement examine-t-il les politiques et pratiques pertinentes pour s'assurer qu'elles ne créent pas, n'exacerbent pas ou n'augmentent pas involontairement les vulnérabilités des migrants, notamment en appliquant une approche fondée sur les Droits de l'Homme, sensible au genre et au handicap, ainsi qu'à l'âge et aux enfants (Objectif 7(a)) ?
- Pouvez-vous partager des exemples d'initiatives ou de politiques réussies visant à promouvoir le droit à la liberté des migrants et à respecter leurs droits et leur dignité ?
- Comment votre gouvernement aborde-t-il les questions de racisme, de xénophobie et de discrimination à l'égard des migrants, et quelles initiatives ou programmes ont été mis en place pour promouvoir un discours positif sur la migration, la lutte contre le racisme et l'inclusivité ?
- Décrivez les domaines (objectifs du PMM et/ou principes directeurs) dans lesquels la région bénéficierait d'une coopération renforcée en termes de financement, renforcement des capacités, conseils en matière de politique, collecte et analyse de données, technologie, partenariats multipartites, etc.